

Bilan de la concertation préalable du public Parc agri solaire Commune de Lusanger

*Mis à disposition en Mairie de Lusanger
Avril 2021*



Table des matières

Introduction	2
Modalités de la concertation et information du public.....	3
Bilan de la concertation.....	4
Contributions.....	4
Réponses aux contributions.....	4
Enseignements tirés de la concertation.....	4
Conclusion	7
Annexe 1 : Bulletin d'information – Fin février 2021.....	8
Annexe 2 : Avis de concertation préalable.....	9

Introduction

La concertation préalable est une procédure volontaire permettant de consulter les citoyens afin de débattre et d'enrichir un projet. Elle permet de définir ensemble un projet et de le partager au bénéfice du territoire et des citoyens. Une concertation préalable permet d'améliorer et de rendre le projet plus lisible.

La société ABO Wind porte un projet de parc agri - voltaïque sur la commune de Lusanger, dans le département de la Loire-Atlantique (44) au lieu-dit Le Bois Fleury.

Dans le cadre de la conception du projet photovoltaïque de Lusanger porté par ABO Wind, il a été choisi de procéder, en accord avec la commune de Lusanger, à une concertation volontaire pour recueillir l'avis des parties prenantes.

Le présent document dresse un bilan de la concertation réalisée.

Il est à disposition du public sur le site internet dédié au projet (<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/lusanger.html>), et mis à disposition pendant 2 mois, à compter de avril 2021 en mairie de Lusanger, conformément à l'article R.121-21 du code de l'environnement.

Modalités de la concertation et information du public

Rappelons ici que cette concertation du public n'est pas obligatoire et a été mise en place de façon volontaire par ABO Wind, avec l'accord des élus de la commune.

La concertation préalable du public s'est tenue du 12 mars 2021 au 02 avril 2021 inclus.

La commune concernée par le projet est Lusanger. La concertation a été annoncée par un bulletin d'information diffusé (Annexe 1 page 8) début mars 2021 aux habitants de la commune.

La concertation préalable du public a également fait l'objet d'un avis de concertation :

Des affiches au format A2 sur fond jaune ont été mises en place sur le site du projet, en mairie de Lusanger à partir du 26 février 2021 (soit 15 jours avant le début de la concertation) et jusqu'à la fin de la concertation. Une copie de l'avis est fournie en Annexe 2, page 9.

La concertation préalable du public s'est achevée par une permanence publique en mairie qui s'est tenue à la mairie de Lusanger le 02 avril 2021, aux heures d'ouverture, de 8 heures 45 à 12 heures 30 et de 14 heures à 16 heures.

Un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques principales du projet et toutes les informations utiles à sa compréhension, conformément à l'article R.121-20 du Code de l'environnement, a été mis à la disposition du public en mairie de Lusanger en format papier pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public.

Une version électronique a également été mise à disposition du public sur internet sous le lien:

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/lusanger.html>

Pendant toute la durée de la concertation, des observations et propositions ont pu être recueillies :

- Par écrit sur le registre ouvert en mairie
- Par correspondance à l'adresse suivante : ABO Wind – 2 rue du Libre Échange – CS 95893 – 31506 TOULOUSE Cédex2
- Par voie électronique, à l'adresse : gaston.bileitczuk@abo-wind.fr
- Par un formulaire en ligne sur le site internet dédié au projet
- Sur rendez-vous présentiel, au cours de la permanence mairie du 02 avril 2021, de 8 heures 45 à 12 heures 30 et de 14 heures à 16 heures.

A l'issue de la concertation, le responsable du projet d'ABO Wind a recueilli les avis formulés et a produit le présent bilan de la concertation. Ce bilan est désormais consultable sur la page internet du projet. **Il est à disposition en mairie de Lusanger pendant deux mois à compter du 26 avril 2021.**

Le maître d'ouvrage y indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Bilan de la concertation

Contributions

- Aucune contribution par voie postale n'a été recueillie lors de la concertation.
- Aucune contribution n'a été reçue par e-mail à l'adresse du responsable du projet.
- Aucune contribution n'a été déposée en ligne via le formulaire de contact sur la page internet dédiée au projet.
- Aucune contribution n'a été apportée dans le dossier de registre à disposition du public présent en Mairie.

Le registre disponible en mairie a été signé en début et en fin de concertation par Monsieur le Maire de Lusanger.

Un huissier a procédé aux constats d'affichage en début et en fin de concertation.

Réponses aux contributions

Sans objet

Enseignements tirés de la concertation

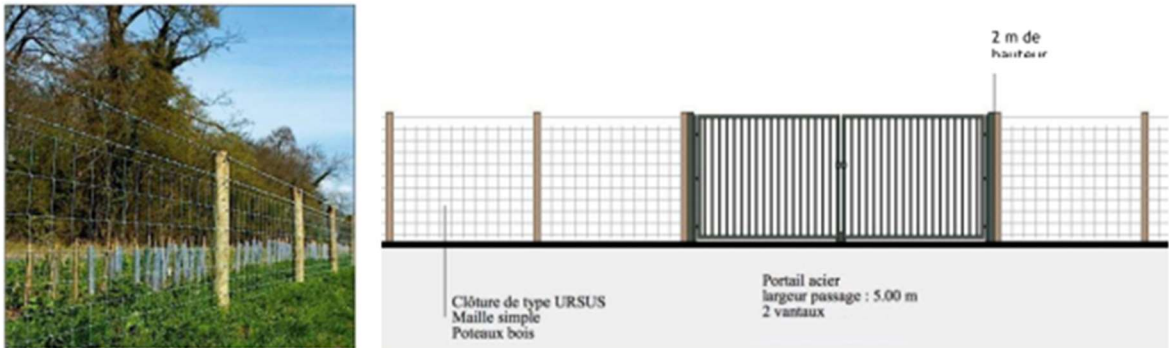
La démarche de concertation préalable du public voulait recueillir les avis, contributions et requêtes concernant le projet de parc agri-voltaïque de Lusanger.

Cette initiative d'ABO Wind est dans la continuité des échanges sur le terrain avec les riverains et les élus, qui ont enrichi le développement du projet.

Le bilan de la concertation préalable conforte Abo Wind dans les mesures paysagères envisagées. Elles sont à nouveau décrites ici :

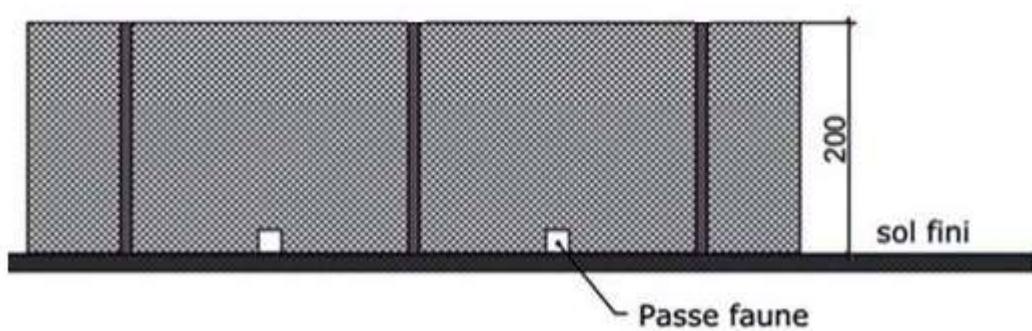
- ✓ Au Nord - Est, côté Ouest de la route départementale, route de La Guillaumière, une inter-visibilité avec le parc est possible, notamment en période hivernale, après la chute des feuilles. Les haies existantes qui ourlent déjà les limites de la parcelle d'implantation seront renforcées d'essences locales pérennes ;
- ✓ Au Nord - Est, coté Est de la RD 39, lieu-dit Le Perray, toute covisibilité est évitée puisque la parcelle adjacente est retirée de l'emprise du parc.

- ✓ La clôture sera de type « agricole » en mailles larges type « Ursus », poteaux en bois, ne dépassant pas 2 mètres en hauteur.



Exemple de clôture agricole © ABO Wind

- ✓ Des points de passage pour la petite et moyenne faune terrestre sont prévus dans la clôture, sur toute la périphérie du parc.



Exemple de passe - faune © CERA

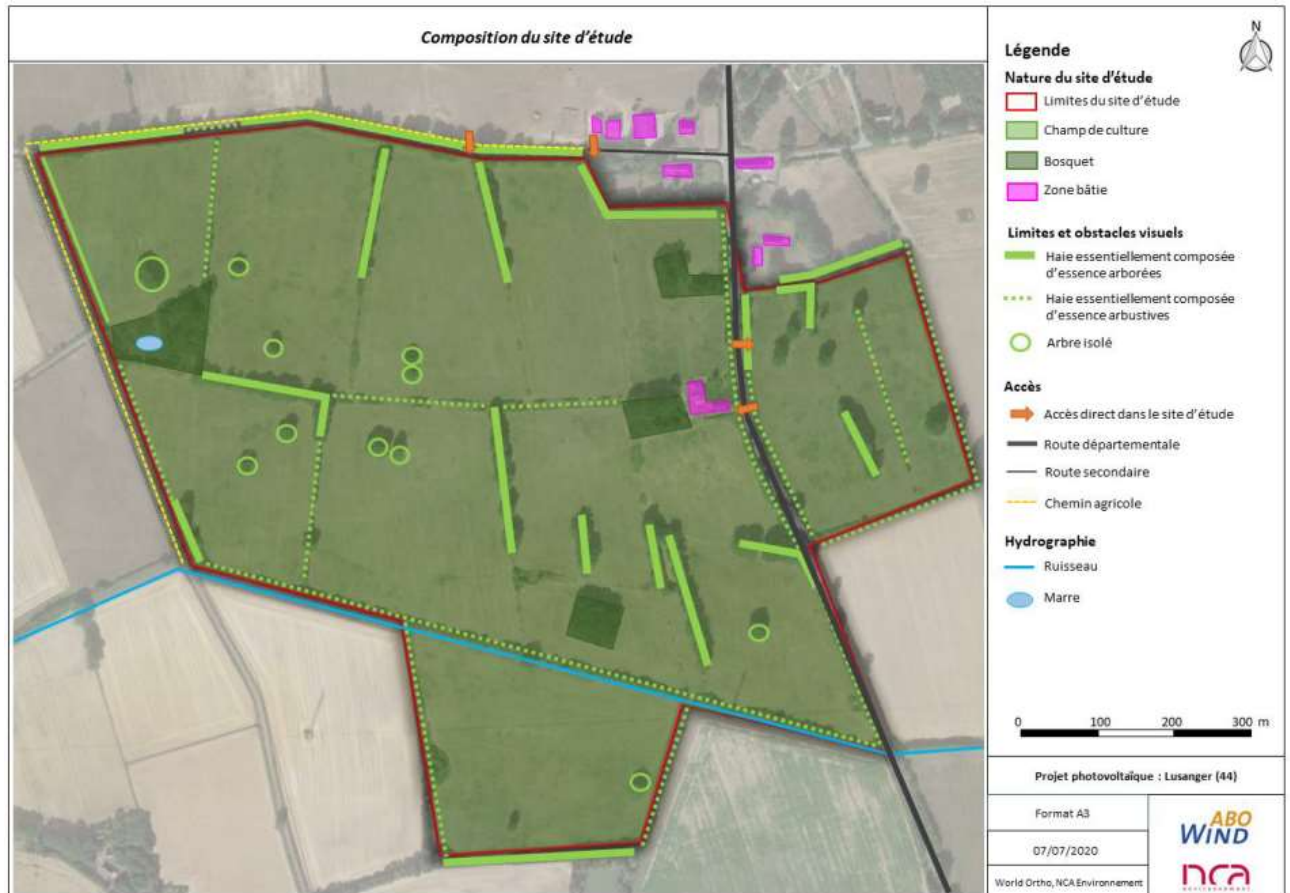
- ✓ Pastoralisme ovin label BIO sur les zones closes d'implantation de panneaux solaires :

Une prairie sera semée sur les zones d'implantation de panneaux.

Ce couvert végétal permanent permettra, d'une part, de considérablement améliorer la biodiversité par une amélioration des zones d'habitat pour la faune terrestre et l'avifaune, et d'autre part, de fournir au troupeau d'ovins, une zone de pâturage dédiée et sécurisée



La carte suivante présente un résumé de l'environnement de future l'installation:

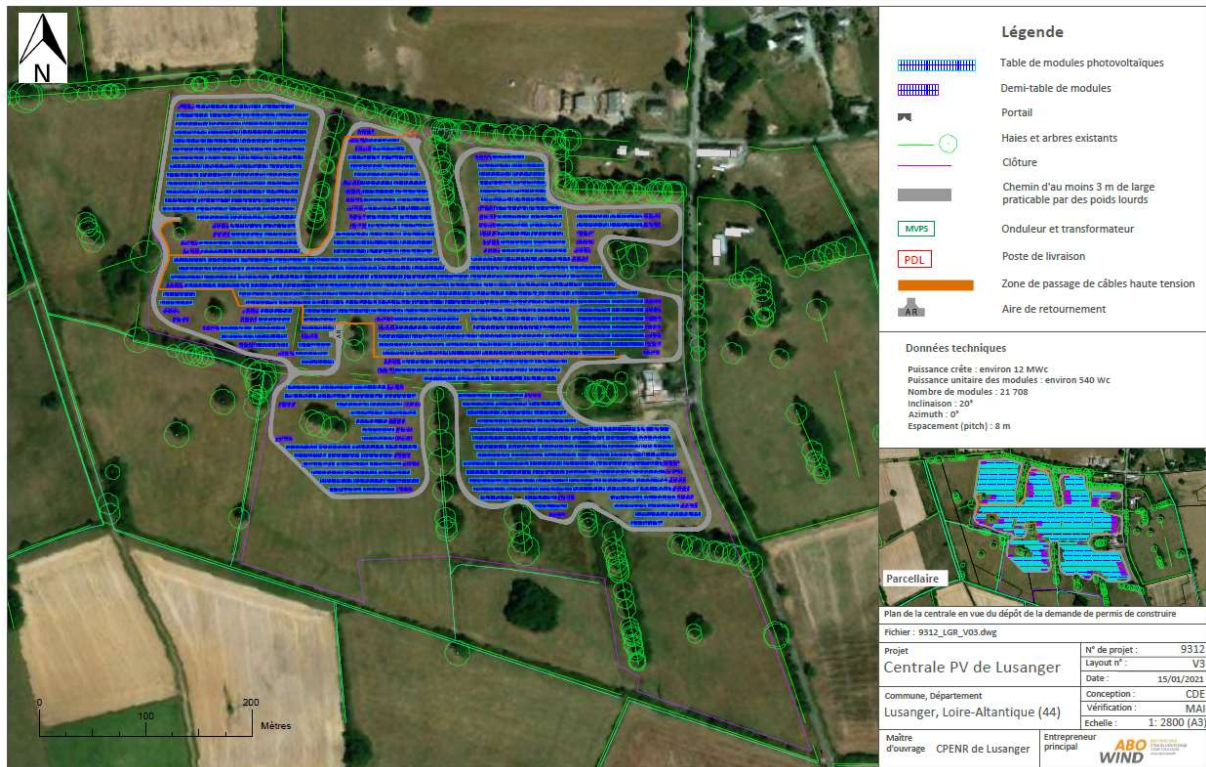


Résumé de l'environnement du site d'étude © ABO-WIND

Ci-dessous, le résumé technique du parc agri-voltaïque de Lusanger

Surface du site d'étude :	20.5 hectares environ
Superficie totale des panneaux en projection verticale au sol :	5.21 hectares environ
Technologie envisagée :	Module monocristallin, bi –facial haute puissance
Nombre de modules :	21 710 environ
Structure porteuse :	Fixe, pieux battus ou vissés, pas de fondation béton
Puissance du parc :	11.7 MWc environ
Estimation de la production électrique annuelle :	14 609 MWh/an environ, soit l'équivalent de plus de 6380 personnes ou 2360 foyers alimentés en électricité renouvelable (tous types de logements et chauffages confondus-source INSEE/CRE/RTE)

La carte suivante présente le scénario final d'implantation :



Plan d'implantation envisagé © ABO Wind

Conclusion

La démarche de concertation préalable, vient en amont du processus d'enquête publique, et permet de solliciter les citoyens sur le développement en cours du projet.

La construction du projet a pu ainsi avancer de façon progressive, grâce à un partage d'information ponctué par 2 bulletins d'informations diffusés sur la commune, dont 1 précédant la tenue de la concertation préalable volontaire.

L'intégration des préoccupations, les échanges avec les élus locaux, ont fait évoluer le scénario vers un projet optimisé.

Enfin, l'ensemble des mesures agri – environnementales permettra une reconversion du site vers une activité agricole à forte valeur ajoutée et pérenne à long terme, en synergie avec une production d'énergie renouvelable.

Le projet participe à la dynamique économique locale et à la volonté territoriale de réduire ses besoins d'énergie et de les couvrir par des énergies renouvelables.

Annexe 1 : Bulletin d'information – Fin février 2021

Concertation préalable volontaire du vendredi 12 mars au vendredi 02 avril 2021 inclus !

Cette procédure a pour objectif de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet ; l'apport des incidences potentielles du projet sur l'environnement et la mention des solutions alternatives envisagées, présentées dans le présent dossier de concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement.

Elle est à l'initiative d'ABO Wind, c'est-à-dire volontaire, et souhaite informer le public et solliciter sa participation, en amont du dépôt de la demande de permis à construire.

Pendant toute la durée de la concertation, un dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Lusanger pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans la version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : <https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/la-procEDURE-ABO-WIND/NOUVEAUX-PROJETS/LUSANGER/HTML>

Permanence publique d'information en mairie

Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, une permanence publique sera assurée par le responsable de projet le vendredi 02 avril 2021 de 9h00 à 16h00 dans le respect des règles sanitaires.

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Lusanger (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante : ABO Wind - 2 rue du Libre Echange - CS95899 - 31506 TOULOUSE Cedex 5 ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : gaetan.blietzkau@abo-wind.fr ;
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet.

A l'issue de la concertation :

- Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées.
- Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Lusanger ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois.
- Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.



Projet agri-voltaïque de Lusanger (44)

Bulletin d'information N°2 - Mars 2021

ABO Wind travaille depuis 1 an environ à l'élaboration d'un projet agri-voltaïque sur le territoire de la commune. Ce second bulletin d'information a pour objectif de renseigner sur l'état d'avancement du dossier et les rendus des études, connus à date sur la zone d'étude globale. Il envisage les premières mesures d'investissement et de réduction possibles et un premier scénario d'implantation préférentielle.

Il informe sur les modalités de déroulement d'une concertation préalable volontaire devant se tenir durant la 2ème quinzaine de mars 2021.

Le projet de Lusanger

Une zone d'étude initiale d'environ 40 ha été retenue au départ pour identifier les différents enjeux environnementaux, paysagers et agricoles du territoire. Au regard du retour des études. Un premier scénario d'implantation non définitif est proposé et restreint la zone d'étude initiale de 40 ha environ à 20,5 ha environ.

Le propriétaire souhaite diversifier sa production agricole en transmettant ses terrains à un exploitant, pour une conversion des terrains en pastoralisme ovin BIO associé à une production d'énergies renouvelables. La configuration du parc photovoltaïque permettra la libre circulation permanente des ovins dans un espace clôturé et surveillé.

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 120 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 339 MW pour alimenter environ 330 000 personnes avec de l'électricité propre.



Contacts

Responsable du projet
Gaetan Blietzkau
Tél : 05 32 26 26 50
gaetan.blietzkau@abo-wind.fr

Responsable de la communication
Cristina Robin
Tél : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

@ABOWindFrance
ABO Wind SARL/France
www.abo-wind.com/fr/



Caractéristiques principales

Surface de la zone d'étude naturelle : **Env. 40 ha**

Surface occupée par le projet : **20,5 ha**

Puissance du parc : **Env. 12 MWc**

Estimation annuelle de la production : **Env. 14,61 GWh**

Nombre de personnes aliénées en électricité renouvelable : **Env. 6 300**

* Compensation incertaine en France, deux types de logement et chauffage (logements collectifs sur la base de données locales INSEE / CRE / RTE)

ABO WIND SOLAR

Tournés vers le futur

2019

- Rencontre agriculteur propriétaire.
- Signature d'une promesse de bail.
- Pré-consultation des Services de l'Etat, Grand élus et chambre Consulaires.

2020

- Investitures faune flore milieux naturels.
- Montage du projet agricole.
- Lancement de l'étude d'impact.
- Lancement de l'étude agricole.
- Présentation du projet au Conseil Municipal.

2021

- Dimensionnement technique de la centrale en fonction des mesures d'évitement et de réduction.
- Concertation préalable volontaire.
- Bilan de la concertation préalable.
- Dépôt PC et Instruction.

Étapes à venir

- Enquête publique.
- Demande de raccordement.
- Construction et mise en service.
- Exploitation 30 ans environ.
- Démantèlement en fin d'exploitation et recyclage des panneaux.

L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Elle porte sur plusieurs volets comme le volet paysager ou le volet faune, flore et milieux naturels par exemple, et relève de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW, tel que le projet de parc photovoltaïque de Lusanger, y sont soumis avec évaluation environnementale.

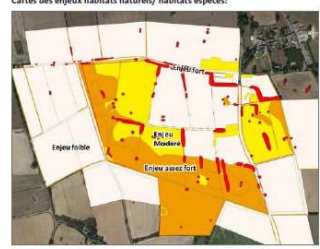
Une étude d'impact est donc en cours de réalisation pour le projet. Pour garantir son objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants.

A ce stade, le diagnostic de l'état initial naturaliste a été établi et l'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts sont en cours de finalisation.

L'étude paysagère et l'étude préalable agricole sont en cours.

Résultat des études naturalistes

Cartes des enjeux habitats naturels/ habitats espèces:



Une partie ouest et le sud du périmètre sont caractérisés par des prairies humides qui présentent des enjeux de conservation assez forts de par leur diversité floristique et une originalité locale.

Les mares et plans d'eau accueillent plusieurs espèces d'amphibiens protégés qui s'y reproduisent, et des habitats aquatiques remarquables, constituant un enjeu global de conservation assez fort.

Les haies arborées, arbustives ainsi que les grands chênes isolés accueillent l'ensemble d'espèces locales de chèvres-soums (grands chèvres). De plus, les grands chênes sont l'habitat de prédilection du Grand Capricorne, protégé aux échelles nationales et européennes. Ainsi, cet habitat présente globalement un enjeu de conservation fort.

Ces milieux sont évités dans le scénario d'implantation du futur projet agri-voltaïque, qui se positionne exclusivement sur les milieux à enjeux de conservation modérés à faibles.

L'étude paysagère (en cours)


Une forte strate arborée et des haies arbustives omniprésentes encadrent le site d'étude, occupé très principalement par des prairies de fauche. Les écus visuels ainsi créés sont importants et masquent fortement la perception visuelle du projet, présentant un enjeu paysager global faible.

Deux habitations au lieu-dit de la Guillaumière (Nord-Est) ont une vue partielle sur le site d'étude.

La plantation ponctuelle de haies complémentaires renforcera le masque visuel.

Il n'y a pas de site Inscrit ou classé à moins de 10 kms.

Un volet paysager est prévu pour intégrer au mieux le parc agri-voltaïque dans son environnement, avec la réalisation de photomontages.



L'étude préalable agricole (en cours)

Au droit de l'article 28 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), du décret 2016-1150 du 31 août 2016, et la surface agricole potentielle, dépassant 5ha, le projet est soumis à cette étude.

Cette étude fait l'objet d'un avis de la CDPEAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

L'analyse de l'état initial de l'économie agricole territoriale, en partant de la conduite des parcelles en prairies permanentes, est en voie d'achèvement.


Le dimensionnement du projet de co-activité agricole et de production d'énergie renouvelable valorisera un système ovin en agriculture biologique, désaisonnée (conduite en lots, aléas) et commercialisée sur le bassin Nantes (BIOCOOP) et impliquera un CAIC emmenagé localement.

Le périmètre clôturé du parc agri-voltaïque est mis à la disposition de l'exploitant au moyen d'une convention de prêt à usage (gratuit) conforme aux présentations de la « charte pour le développement de projets agri-solaires ovins » transmis en fin d'année 2020, par la Fédération Nationale Ovine, à l'ensemble des Chambres d'Agriculture.

À partir de l'état initial, l'étude mesurera les effets économiques et financiers du projet de conversion sur l'économie agricole locale.

Si des impacts résiduels demeurent, c'est-à-dire que tous n'auront pu être évités ou réduits, des mesures de compensation collective, facultatives et chiffrées seront proposées pour consolider l'économie agricole du territoire, avec des modalités de mise en œuvre et un calendrier.

Zone d'implantation potentielle



- La parcelle située à l'est est abandonnée.
- Ensemble des zones humides inventoriées sont évitées.
- Le cours d'eau temporaire de « Fondeluzon » au Sud est évité.
- Tacis au chemin rural cadastre YC 3 (Sud) est préservé.

Annexe 2 : Avis de concertation préalable

Cet avis a été affiché sur site et à la mairie, du 26 février 2021 au 02 avril 2021 inclus.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement

Projet de parc agri-voltaïque de Lusanger Commune de Lusanger (44590)

Objet de la concertation préalable :

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet agri-voltaïque d'une surface de 20,5 hectares pour une puissance totale d'environ 12 MWc.

Le développement de ce projet sur la commune de Lusanger fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind.

Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera du vendredi 12 mars au vendredi 02 avril 2021 inclus !

Modalités de la concertation préalable :

Pendant toute la durée de la concertation :

Le dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Lusanger pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans la version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :
<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/lusanger.html>

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Lusanger (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind – 2 rue du Libre Échange – CS95893 – 31506 TOULOUSE Cedex 5 ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : gaston.bileitczuk@abo-wind.fr ;
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet.

A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les avis formulés. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Lusanger ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Gaston BILEITCZUK
Responsable de projets

06 31 93 54 89
gaston.bileitczuk@abo-wind.fr

ABO Wind
2 rue du Libre Échange
CS 95893
31506 TOULOUSE Cédex 5
www.abo-wind.fr

ABO
WIND
SOLAR